



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025

La réunion commence à 18h00

Présents : messieurs SONVICO, ROGOSINSKI, BOULET, CELLIER, GAMET, GONZALEZ, GRANJEAN, MAVY ;

Excuses : MRS. BEDIN, DEFAUT, MAITRE, PAGEARD, RAGEOT, ROZE, SIBILLE.

INFORMATIONS DONNÉES PAR LE PRÉSIDENT :

- point sur l'avancée du dossier « cormorans » : ce jour, un mail de la FNPF nous a informés que le recours, exercé par une association, contre l'arrêté ministériel autorisant la régulation des cormorans, a été rejeté par le conseil d'état,
- la FNPF fournira prochainement aux fédérations un document permettant d'établir un dossier destiné aux ddt pour obtenir un quota de tir,
- la réunion technique préparatoire à l'arrêté préfectoral 2026 a eu lieu le 16 octobre à la DDT. Pas de changements notoires ; les dates d'ouverture seront le 14 mars pour la truite, le 25 avril pour le brochet et le 16 mai pour le sandre,
- l'équipe de la fédération a été choisie par VNF pour réaliser les pêches de sauvetage avant les travaux sur le réservoir de Panthier. Les opérations se dérouleront d'abord en novembre et décembre puis au printemps,
- comme d'habitude, les techniciens de la fédération ont réalisé les pêches de prélèvement nécessaires aux analyses permettant de mesurer la pollution émise en Saône par l'usine Solvay-Innovin,
- une fusion entre les AAPPMA « la Fario De Til-Châtel -Marey » et L'AAPPMA « la haute tille de Cussey » a été entérinée,
- la fédération, parmi 230 candidats, a été lauréate de la « fondation France fondation crédit mutuel pour l'environnement », pour ses travaux de restauration du milieu aquatique.

Un grand bravo à nos techniciens !

La fédération a également été récompensée pour l'ensemble de son œuvre par les trophées du journal « Dijon l'Hebdo ».

SUJETS DEBATTUS :

- l'aide aux APN sera revue à compter du 1^{er} janvier 2026,
- la dotation annuelle passe de 300 à 500 € en remplacement de la participation du fonds de soutien sauf en cas de création,
- une remise correspondant à la cotisation « fédération » sera accordée sur la carte fédérale côte d'or au bénéfice des pêcheurs présentant un handicap à partir de 80%. S'adresser à la Fédération pour ce remboursement,
- les sanitaires pour personne à mobilité réduite seront remis aux normes en vigueur pour un montant d'environ 2 000 €.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

- **Neptune** : fréquentation en hausse, pêcheurs venant de loin : région parisienne, région lyonnaise, Bourgogne-Franche Comté,
- **communication** : 15 000 livrets seront disponibles pour 2026 et le livret sera consultable sur le site de la Fédération et également téléchargeable,
- les campagnes sur la radio Europe 2 seront reconduites ainsi que sur les différents journaux et magazines.

La séance se termine à 20h30

Le Président
Jean-Pierre SONVICO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sonvico', with a long horizontal stroke extending to the left.